

Questions orales

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, le député n'est pas sans savoir que le gouvernement s'inquiète du taux croissant d'inflation que nous avons connu depuis quelques années et des dommages qu'il a causés aux économies industrielles du monde entier. Le député n'ignore également pas que nous nous inquiétons de la taille du déficit, et j'en ai d'ailleurs parlé longuement dans mon dernier budget. J'ai alors pris certaines mesures destinées à le réduire graduellement. Cependant, à l'heure actuelle, tous les experts au Canada et aux États-Unis reconnaissent que le déficit n'aura, ni cette année ni fort probablement l'année prochaine, d'importantes répercussions sur les taux d'intérêt. Ce qui nous préoccupe, c'est le niveau moyen du déficit au cours des dernières années de la présente décennie, et nous devons nous attaquer à ce problème.

Le député n'est pas sans savoir qu'il y a un an et demi l'écart entre les taux d'intérêt à court terme pratiqués au Canada et aux États-Unis variait entre 4 et 5 p. 100, mais qu'au cours des trois derniers mois, les taux d'intérêt ont été inférieurs au Canada. Nous exploitons au maximum la latitude que nous avons au Canada.

Lors des réunions du Fonds monétaire international, les représentants de pratiquement tous les pays ont souligné l'importance pour les États-Unis en particulier de tenter de réduire leur déficit à moyen terme, et je suis persuadé que le gouvernement américain voudra réaliser cet objectif.

M. Siddon: Madame le Président, la réponse de l'honorable ministre des Finances laisse supposer que le Conference Board du Canada n'est pas digne de foi. Le gouvernement, c'est évident, se contente de suivre les tendances et les prévisions établies par les analystes financiers de Statistique Canada et d'autres experts.

LES TAUX DE CROISSANCE DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, je voudrais demander au ministre, qui est si confiant dans l'avenir du Canada, pourquoi le rapport que le Conference Board a publié hier montre que la croissance économique du Canada sera largement inférieure à celle des États-Unis au cours des cinq prochaines années. Cela contredit la réponse que le ministre a donnée tout à l'heure au député de Saint-Jean-Ouest. La croissance sera inférieure à 1 p. 100 au Canada, alors qu'elle atteindra de 3 à 6 p. 100 aux États-Unis au cours des cinq prochaines années. Le taux de chômage au Canada sera de . . .

Mme le Président: A l'ordre. C'en est assez des statistiques. Les préambules aux questions sont tout simplement trop longs. Je ne peux pas permettre que cela continue. Posez votre question immédiatement.

M. Siddon: Madame le Président, le ministre approuve-t-il les prévisions du Conference Board du Canada, ou va-t-il continuer à induire la Chambre en erreur en citant hors contexte les tendances que ce rapport signale?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, la meilleure réponse que je puisse donner au député,

c'est de le renvoyer à une autre déclaration que le Conference Board a publiée la semaine dernière, je crois. Cette déclaration comprenait un survol des conclusions des 18 principaux économistes du pays, conclusions qui différaient de celles émises hier par le Conference Board. Le Conference Board n'est qu'un observateur sur 19 à avoir fait des prévisions. Celles-ci sont plutôt pessimistes et ne correspondent pas à nos propres prévisions.

Nos prévisions ressemblent beaucoup à celles des 18 autres observateurs que le Conference Board a signalés la semaine dernière. Mon ami peut choisir dans ces prévisions celles qui lui plaisent le plus. Je peux lui dire que les prévisions d'organisations comme l'OCDE et le FMI correspondent à celles des 18 observateurs que je viens de mentionner. Nous essayons de prédire l'avenir. Tout ce que je puis dire au député, c'est qu'il devrait tenir compte des prévisions des 18 autres observateurs, qui diffèrent totalement de celles du Conference Board.

* * *

● (1440)

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

LA DIVISION DE LA LOI EN TROIS PARTIES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je veux poser une question au leader du gouvernement à la Chambre au sujet de l'important projet de loi dont le Parlement est actuellement saisi. Comme le ministre le sait, le projet de loi sur le Pas du Nid-de-Corbeau comporte trois éléments principaux: tout d'abord, la remise en état des installations portuaires et ferroviaires; deuxièmement, la cession d'environ 50,000 acres de terres houillères en Colombie-Britannique et, enfin, la modification du tarif du Nid-de-Corbeau. Le parti conservateur, de concert avec le Nouveau parti démocratique, s'oppose maintenant au tarif du Nid-de-Corbeau.

Quelle conclusion le ministre a-t-il tirée de la lettre que notre leader parlementaire lui a adressée aujourd'hui même? Dans cette lettre, il signale que, si le gouvernement divise le projet de loi en trois parties, les députés de ce côté-ci seront disposés à terminer l'étude des articles portant sur les terres houillères et la remise en état des installations portuaires et ferroviaires d'ici la fin de la semaine prochaine. Le gouvernement est-il disposé à agir efficacement en se ralliant à cette idée?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, j'ai deux choses à dire dans ma réponse. En premier lieu, je suis persuadé que le chef du Nouveau parti démocratique veut respecter le Règlement. Il sait fort bien que, quand un projet de loi est débattu à la Chambre, il n'est pas autorisé à poser des questions à ce sujet. Voilà le premier point. En outre, si au lieu d'adopter des tactiques dilatoires ce matin en proposant l'ajournement de la Chambre, ce qui nous a empêchés de débattre la question, il avait utilisé ce temps pour tenter de formuler son argument, il aurait agi de façon beaucoup plus utile qu'en gaspillant trois heures de séance.